

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 26 FEVRIER 2013 A 19H00

SELON CONVOCATION DU 22.02.2013

PRESENTS MMES DUCAT - LUTIQUE - VION - FABBRI - BINET
MM. CHECHETTO - ZAMPETTI - BOUAFFAD - BROGI - SZCZYPAWKA -
HENRY - FACCI - CONTU

REPRESENTES MME DROUIN PAR MME BINET
M.LEPETIT PAR M.ZAMPETTI
M.HELLAK PAR M.BROGI

ABSENTS MMES VITAIOLI - ZOCHOWSKI - M. HUMANN - BOUALLAG - BECKER - CIRILLO -
VERLET

SECRETAIRE DE SEANCE : MADAME DUCAT

00 DECISIONS PRISES SELON DELEGATIONS

Marché public

- Un marché a été conclu avec la société SERVIATEC pour la vérification du système d'alarme incendie de l'école primaire Romain Rolland pour un montant révisable annuel de 380€ HT soit 454,48€ TTC. Ce contrat est résiliable chaque année moyennant un préavis de 3 mois.

Urbanisme

- Dossier 12B0038 un terrain non bâti cadastré section AB sous le n° 501 appartenant à Monsieur LORETELLI d'une superficie de 53M² au prix de 1.000€
- Dossier 13B001 une maison habitation sise 6 les Glacis cadastrée section AH sous le n°192 appartenant à WEBER et BECKER d'une superficie de 585m² au prix de 130.100€ dont 7900€ de mobilier et 9.900€ de commission
- Dossier 13B002 une maison habitation sise 2 rue Montesquieu cadastrée section AE sous le n°503 appartenant à Madame DONATONI d'une superficie de 650m² au prix de 140.000€ dont 5.000€ de commission
- Dossier 13B003 une maison d'habitation sise 2 rue Ajam cadastrée section AL sous le n°110 appartenant à Monsieur DELLI GATTI d'une superficie de 186m² au prix de 90.420€ dont 6.920€ de commission

01 REPORT DE L'ENTREE EN VIGUEUR DE LA REFORME SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales.

02 MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPO

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification de l'article 4 des statuts de la CCPO telle que présentée.

03 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DAPRO POUR LA DEMOLITION DU BATIMENT DE L'ANCIEN COLLEGE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention pour la démolition du bâtiment préfabriqué de l'ancien collège au titre de la DAPRO pour un montant s'élevant à 66.598,58€ HT soit 79.651,90€ TTC.

04 OUVERTURE DE CREDITS POUR L'OPERATION 9010 - COLLEGE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir un crédit de 100.000€ au chapitre 9010 (travaux de restructuration du collège).

05 AVENANTS ET MARCHES COMPLEMENTAIRES AU TITRE DES TRAVAUX DE RE AFFECTATION DU COLLEGE

Dans le cadre des travaux de restructuration du collège des avenants et des marchés complémentaires nous ont été présentés. Les crédits n'étant pas ouverts au budget de l'exercice 2013 une décision du conseil municipal est nécessaire pour autoriser l'engagement de ces nouvelles dépenses dont le montant est inclus dans les 100.000€ énoncés à la question précédente.

Dans le cadre des travaux de restructuration du collège, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve et autorise le Maire ou le premier adjoint à signer les avenants et marchés complémentaires suivants :

Avenant :

Lot Intitulé	Entreprise	Montant HT	Descriptif travaux
02 Gros œuvre	SM BATI	14.912,40€	Plus value pour chape, modification structure cage ascenseur, support cloison mobile salle réunion, modification porte sanitaire, réfection dallage entrée CG, réparation dalle haute sous-sol, ouverture supplémentaire et moins value pour bordures et chape
05-instal. sanitaires	KIEFER	958,80€	Plus value mise en place lave-mains dans sanitaire accueil CCPO
06-Génie climatique	KIEFER	669,50€	Plus value pose radiateur dans bureau CCPO
08-Sols souples	PETITJEAN	1.807,72€	Plus value revêtement sol entrée accès CCPO et local ménage

Les marchés complémentaires

Lot intitulé	Entreprise	Montant HT	Descriptif travaux
05 Instal. Sanitaire	KIEFER	2.091€	Ajout d'une douche à la CCPO, modification dimension de la kitchenette
04 Menuiserie	LES COMPAGNONS DU BOIS	649€	Porte douche, caisson médium pour une partie du réseau chauffage
08 Revêtement sol	PETITJEAN	957€	F et P de faïence dans la douche
09 Peinture	COSTANZO	4.460,27€	Plus value peinture plafonds aile droite

06 ADHESION ET RETRAIT DE COMMUNES AU SYNDICAT FOURRIERE DU JOLIBOIS

Par 11 voix pour, 4 abstentions et 1 voix contre, le conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de BETTAINVILLERS et au retrait de la commune de CHENIERES sous condition financière de 675,80€

07 MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DE GESTION FORESTIERE

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification de l'article 3 des statuts du syndicat de gestion forestière telle que présentée.

08 CREATION D'EMPLOIS AVENIR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de la création de 4 postes en emploi avenir à temps complet pour une durée de 3 ans.

1 poste pour intégrer le service administratif et exercer les fonctions au sein du service accueil/état civil

1 poste pour intégrer le service technique et exercer les fonctions de maçon-carreleur

1 poste pour intégrer le service technique et exercer les fonctions de menuisier.

1 poste pour intégrer le service scolaire et exercer les fonctions d'ATSEM – poste à pourvoir à compter du 1^{er} septembre 2013

09 VENTE DE PARCELLES IMPASSE DE LA COTE DE METZ: MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 10 AVRIL 2012

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide, pour que le prix des parcelles objet de la décision 2012-032 ne soit pas présumé être Toutes Taxes Comprises, d'ajouter dans la délibération susvisée la phrase suivante: «Cette opération résulte du seul exercice de la propriété, sans autre motivation que celle de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif».

10 CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le maire à recruter des agents à temps complet pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité tant pour le service technique qu'administratif, précise que leur traitement sera calculé par référence à l'indice correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle 3 majoré si besoin d'une indemnité différentielle pour que la rémunération ne soit pas inférieure au SMIC et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

11 ATTRIBUTION A LA MJC DE LA LIQUIDATION DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2011

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reverser à l'association MJC la somme de 999,83€ perçu par la commune pour l'accueil des enfants à la MJC.

12 CONVENTION ATESAT

La convention entre l'Etat et la Commune pour l'Aide Technique de l'Etat prend fin au 31 décembre 2012. Celle-ci peut être renouvelée pour l'année 2013, aussi la Direction Départementale des Territoires nous propose une nouvelle convention comportant les missions de base ainsi que les missions complémentaires telles que définies dans la convention annexée à l'ordre du jour du conseil municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention ATESAT, décide de bénéficier de la mission de base et de la mission complémentaire, dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, autorise le maire à signer ladite convention.

13 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION PETANQUE FSGT

La pétanque FSGT d'Auboué a remporté le championnat de France triplette Aux Mureaux en région parisienne. Cette équipe est sélectionnée pour les championnats du Monde

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide, à titre exceptionnel, d'allouer une subvention de 500€ à la pétanque FSGT d'Auboué pour sa participation aux championnats du monde qui se dérouleront à Varna en Bulgarie du 2 au 9 juin 2013.

14 DIVERS

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le Maire à inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal d'arrêter le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement pour notre commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'arrêter le PPBE tel que présenté.

Monsieur le Maire lève la séance

Auboué le 06 mars 2013

Le Maire,

Fabrice BROGI